



## Recommandation de sécurité No. 161

<b>Date de la publication</b>	06.07.2021
<b>No. reg. du rapport final</b>	2020030101
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le dimanche 1er mars 2020, à 01h09, un voyageur s'est coincé la main entre les portes d'une voiture Eurocity de l'Intercity (IC) Bern-Interlaken Ost lors de leur fermeture en gare de Berne. Peu de temps après, le train a démarré. Le voyageur a couru à côté du train, en essayant de se libérer. Après avoir parcouru environ 45 m, il a finalement réussi à retirer sa main des joints de porte en caoutchouc. Il a été légèrement blessé.</p> <p>L'accident de personne est dû au fait que la protection anti-pincement des portes a été désactivée trop tôt durant le processus de fermeture des portes, en raison de défauts d'ordre technique et de défauts de construction.</p> <p>Les facteurs ayant contribué à l'accident sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le joint anti-pincement présentait des propriétés matérielles inadaptées ;</li><li>• les mesures introduites dans la maintenance pour améliorer la qualité de la protection anti-pincement n'étaient pas suffisantes pour éviter que cette protection ne se désactive trop tôt lors de la fermeture de la porte ;</li><li>• la personne a introduit sa main ou son bras alors que la porte se fermait ;</li><li>• le processus de départ dans la situation spécifique (longueur du train, types de wagons, lieu de départ, conditions sur le quai) était réalisé par une seule personne.</li></ul> <p>Les gens sont habitués à ce que la plupart des portes qui se ferment automatiquement puissent être à nouveau ouvertes en introduisant la main ou un membre (bras ou jambe). Partant, ils appliquent la même méthode avec des portes qui ne s'ouvrent pas avec autant de sécurité lorsqu'on cherche à s'introduire. Il faudrait sensibiliser les usagers des transports publics au fait qu'une porte qui se ferme ne peut être rouverte qu'en actionnant sa commande d'ouverture. Il ne faudrait en aucun cas passer le bras dans une porte qui se ferme, car cela peut entraîner une chute ou un pincement. Le système anti-pincement n'est pas conçu pour se substituer à la commande d'ouverture de la porte.</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	<p>L'Office fédéral des transports (OFT) devrait examiner dans quelle mesure le fait de sensibiliser les usagers des transports publics à ne pas glisser une main ou le bras entre les portes qui se ferment peut permettre de réduire le nombre d'incidents impliquant des personnes coincées ou des chutes et, si nécessaire, poursuivre une mise en œuvre appropriée.</p>
<b>Destinataire</b>	Bundesamt für Verkehr; Bundesamt für Verkehr
<b>Etat de l'implémentation</b>	Mis en œuvre : l'OFT rapporte qu'en vue de prendre une décision

concernant une possible campagne de sensibilisation au sens de la recommandation de sécurité 161 ou d'éventuelles autres mesures, il a décidé d'analyser de manière approfondie la nécessité d'agir en cas d'événements impliquant des passagers dans le transport ferroviaire et les transports publics locaux. À ce sujet, l'OFT a lancé le projet « événements impliquant des passagers » en 2022. La première étape consistait à analyser les statistiques des événements impliquant des passagers, ce qui a permis de constater que ceux-ci sont nettement plus fréquents dans les transports publics locaux que dans le transport ferroviaire. Sur cette base, l'OFT a mis au point, en collaboration avec les spécialistes de la branche, des mesures dans quatre domaines visant à réduire le risque d'accident (en premier lieu dans les transports publics locaux) à moindre coût :

- L'OFT informera toutes les parties prenantes et leur donnera des conseils quant à la mise en œuvre de ces mesures dans leurs domaines d'activité respectifs.
- Les spécialistes de la branche contrôleront le lancement de la campagne de prévention sous la direction de l'Union des transports publics (UTP).
- L'OFT et ses partenaires externes amélioreront la base de données relative aux événements survenus dans les transports publics locaux.
- En outre, l'OFT dirigera des travaux de recherche sur la prévention des chutes et le mécanisme des chutes.

Le 16 janvier 2023, la direction de l'OFT a approuvé la mise en œuvre de ces mesures.

---

**Rapport final concernant la  
recommandation de sécurité**

Vorbericht  
Schlussbericht  
Zwischenbericht

---